



EVOLUTION DE L'INFLATION DANS LA CEMAC A FIN JUIN 2026 ET PERSPECTIVES A COURT ET MOYEN TERMES

1. Evolution récente

1.1. Analyse de l'inflation globale

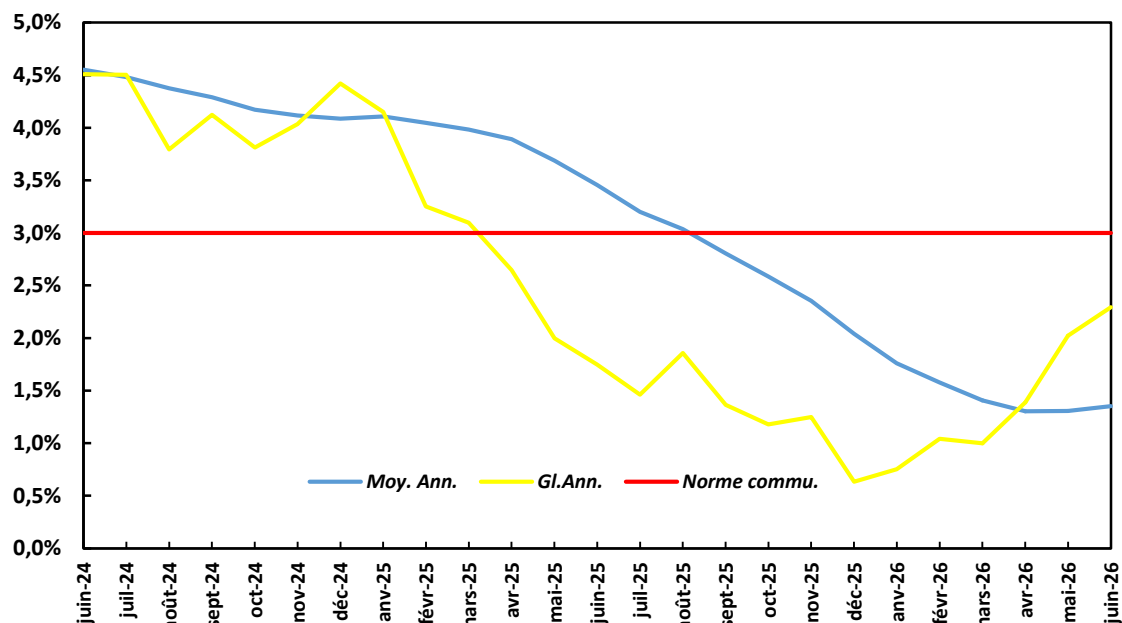
Le taux d'inflation sous-régional est resté sous la norme communautaire, mais a continué de marquer un palier en juin ...

À fin juin 2026, l'inflation dans la CEMAC est restée sous la norme communautaire de 3 %, s'établissant à 1,4 % en moyenne annuelle, comme en mars 2026 après 3,5 % en juin 2025. En glissement annuel, le taux d'inflation a augmenté à 2,3 % en juin 2026, contre 1,7 % un an auparavant et 1,0 % en mars 2026. Cette hausse reflète notamment le début de transmission des chocs externes liés au conflit au Moyen-Orient, mais s'explique par des facteurs internes.

Sur le plan externe, la dynamique de l'inflation importée a été influencée par la remontée des prix de l'énergie à partir de mars 2026, ainsi que par le renchérissement progressif des produits alimentaires mondiaux. Cette accélération a été accentuée par l'appréciation du Naira nigérian et du Franc Congolais, qui a renchéri les importations en provenance du Nigéria, notamment les carburants et les équipements pour le Cameroun et le Tchad, et de la République Démocratique du Congo, composée pour l'essentiel des produits vivriers et de pêche pour la République du Congo.

Au plan interne, l'inflation a été tirée au deuxième trimestre 2026 par la robustesse de la consommation privée, soutenue par les revenus des filières aurifères (Tchad, RCA) et dans une moindre mesure cacaoyères (Cameroun). Toutefois, cette dynamique a été atténuée par une meilleure offre des produits vivriers sur les marchés, grâce aux bonnes campagnes agricoles au Cameroun et au Tchad, et par le maintien partiel des mesures de lutte contre la vie chère.

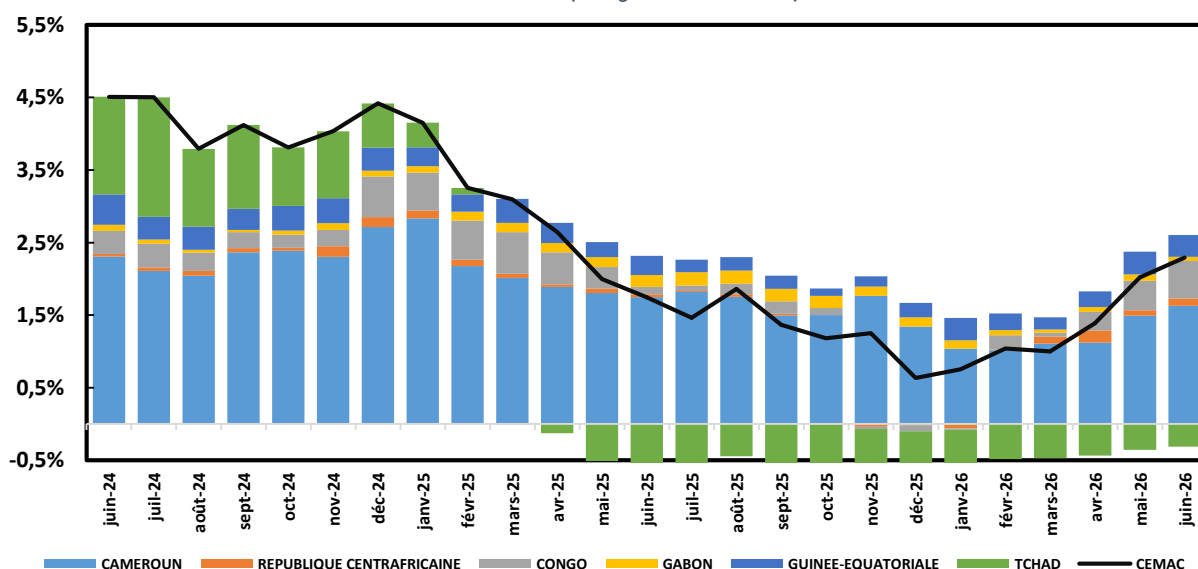
Graphique 1 : Evolution de l'inflation dans la CEMAC de juin 2024 à juin 2026



Sources : Administrations nationales et BEAC

En termes de contributions relatives par pays, en glissement annuel à fin juin 2026, le Cameroun, avec un poids de 52,3 % dans l'indice régional des prix à la consommation, a contribué à hauteur de 71,2 points à l'inflation sous-régionale. Il est suivi du Congo (22,5 points), de la Guinée-Equatoriale (13,0 points), de la République Centrafricaine (4,4 points) et du Gabon (2,5 points). En revanche, le Tchad (-13,6 points) a continué à ralentir l'inflation régionale à fin juin 2026, en raison de la persistance de taux d'inflation négatifs¹.

Graphique 2 : Contributions absolues des pays membres de CEMAC à l'évolution de l'indice des prix à la consommation (en -glissement annuel)

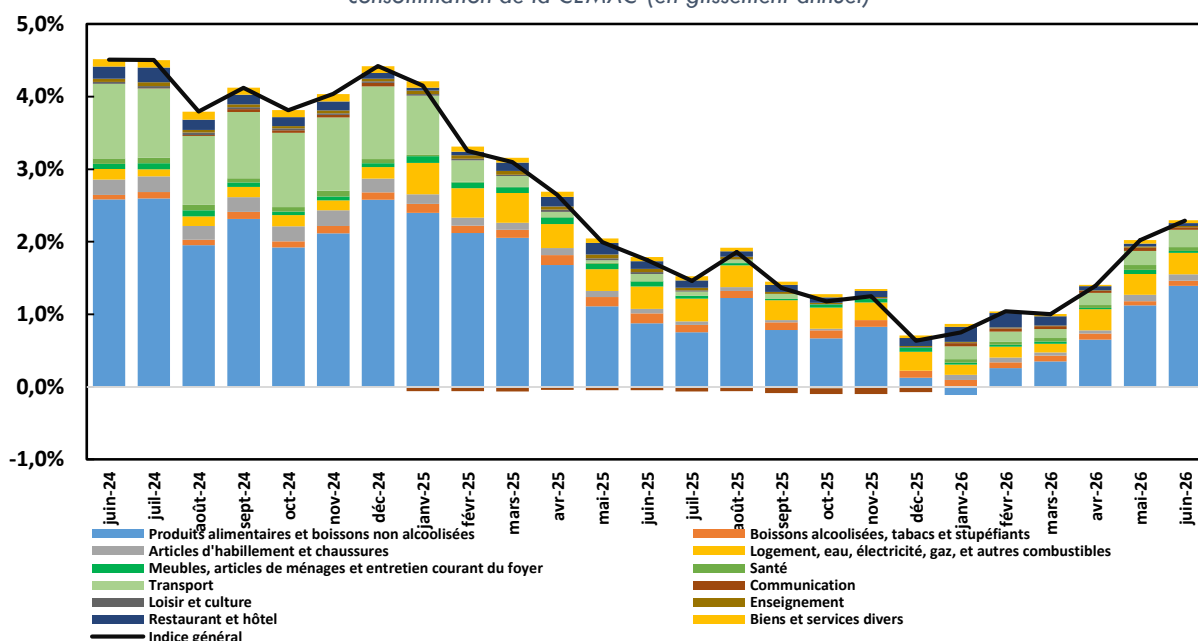


¹ La persistance d'une inflation négative au Tchad s'explique principalement par l'effet de base après les hausses alimentaires de 2024 et la baisse des prix de certains produits importés de Libye, favorisée par l'affaiblissement du dinar libyen. Dans la même veine, la baisse des prix alimentaires du fait d'une amélioration de l'offre vivrière notamment céréalière, du transport après les fortes hausses de 2024.

Source : BEAC, à partir des données des administrations nationales

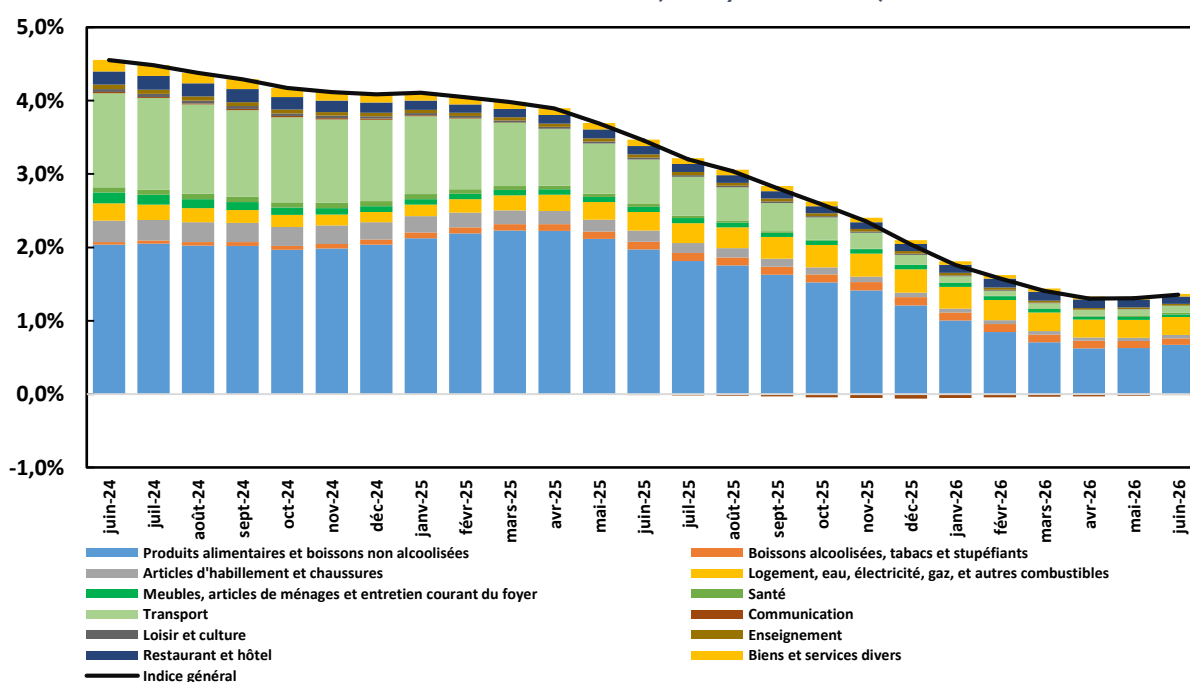
L'évolution de l'inflation en glissement annuel à fin juin 2026 a été tirée par les fonctions : « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+1,4 point, contre +0,9 point un an plus tôt), « transports » (+0,2 point, après +0,1 point en juin 2025) et « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (+0,3 point, comme en juin 2025).

Graphique 3 : Contributions absolues des fonctions de consommation à l'évolution de l'indice des prix à la consommation de la CEMAC (en glissement annuel)



Source : BEAC, à partir des données des administrations nationales

Graphique 4 : Evolution des contributions absolues des fonctions de consommation à l'évolution de l'indice des prix à la consommation de la CEMAC (en moyenne annuelle)



Comparée à ses principaux partenaires, la CEMAC a enregistré des différentiels d'inflation en moyenne annuelle globalement contrastés au deuxième trimestre 2026 par rapport au deuxième trimestre 2025. En effet, la Sous-région affiche des positions favorables face au Nigéria (-13,6 points, après -20,5 points), aux États-Unis (-1,2 point, contre -0,4 point) et à la zone euro (-0,5 point, contre -0,3 point). En revanche, le différentiel a été défavorable vis-à-vis de l'UEMOA (1,5 point, contre 2,4 points un an plus tôt), de la Chine (1,3 point, contre 1,6 point) et de la France (0,3 point, après 0,8 point en 2025). Cette situation témoigne d'une relative maîtrise des tensions inflationnistes dans la CEMAC.

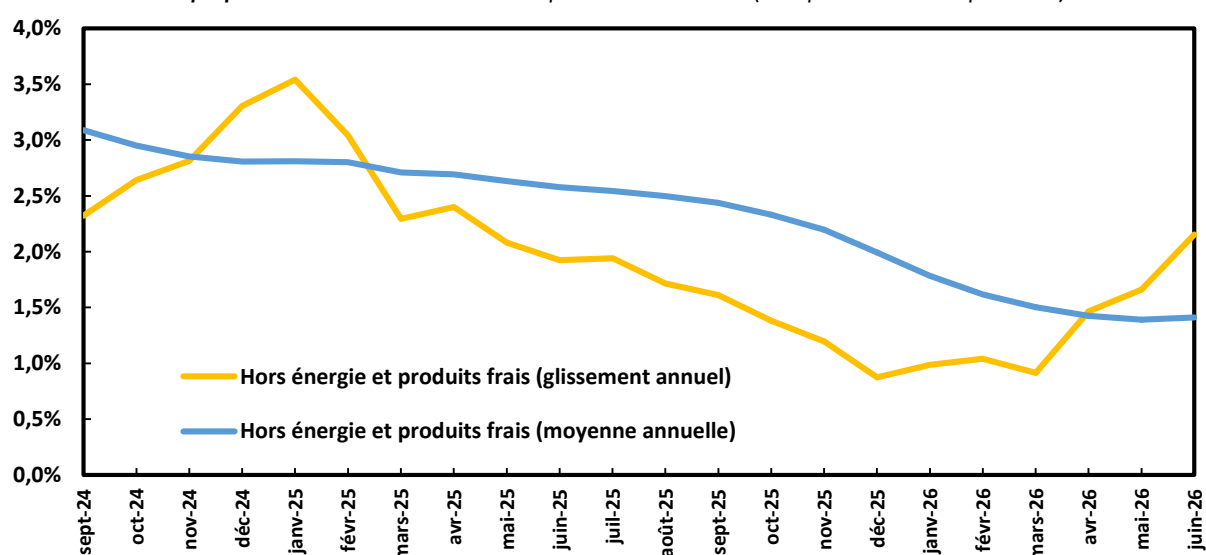
1.2. Analyse des nomenclatures secondaires

1.2.1. Dynamique de l'inflation sous-jacente

... L'inflation sous-jacente a poursuivi sa décélération au deuxième trimestre 2026, bien qu'à un rythme plus lent qu'au premier trimestre ...

L'inflation sous-jacente, en moyenne annuelle, a reculé à 1,4 % en juin 2026 (après 1,5 % en mars 2026 et 2,6 % en juin 2025). En glissement annuel, elle s'est établie à 2,2 %, contre 1,9 % en juin 2025. Cette évolution traduit l'absence de fortes tensions sur la demande intérieure et montre que les effets de second tour des chocs passés (énergie, fret) causés par la guerre en Ukraine sont désormais bien absorbés, même si ceux liés au conflit au Moyen-Orient commencent à se faire sentir.

Graphique 6 : Evolution de l'inflation sous-jacente de la CEMAC (de septembre 2024 à juin 2026)



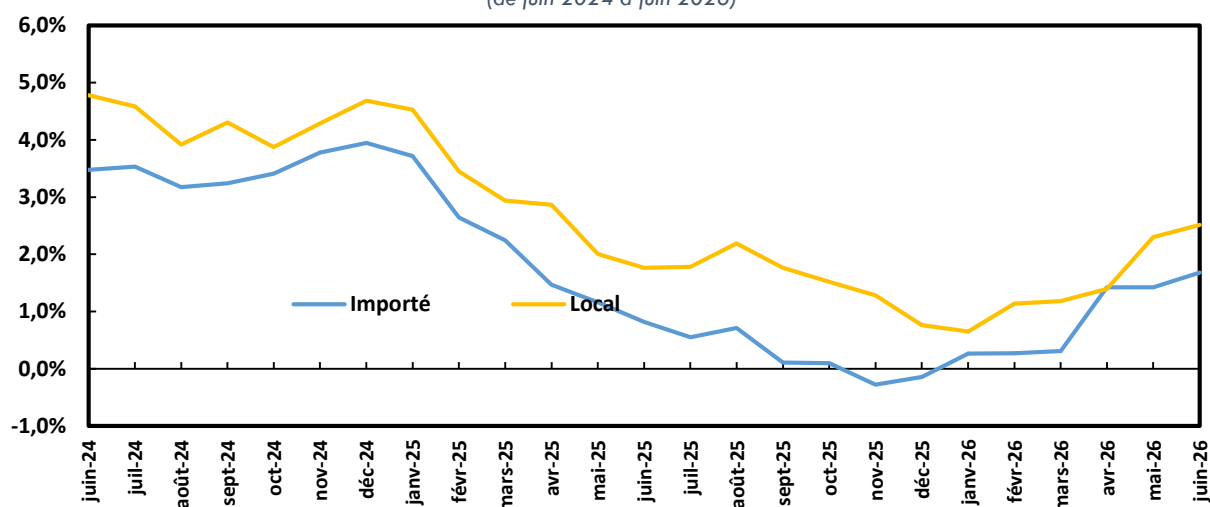
Source : BEAC, à partir des données des Administrations nationales

1.2.2. Inflation importée et inflation d'origine locale

... L'inflation d'origine locale est demeurée le principal déterminant de l'inflation dans la CEMAC au deuxième trimestre 2026 ...

L'inflation d'origine locale (70,3% du panier) a poursuivi sa décélération en moyenne annuelle, revenant de 3,6% en juin 2025 à 1,5% en juin 2026. A contrario, elle s'est accélérée en glissement annuel, de 1,8% à 2,5% sur la même période. L'inflation importée a également ralenti en moyenne annuelle, de 2,8% en juin 2025 à 0,5% un an plus tard ; et en glissement annuel, elle s'est accélérée à 1,7% en juin 2026, après 0,8% en juin 2025. Cette accélération reflète le début de transmission du choc énergétique lié au conflit au Moyen-Orient.

Graphique 7 : Evolution comparée en glissement annuel de l'inflation locale et importée de la CEMAC (de juin 2024 à juin 2026)



Source : BEAC, à partir des données des administrations nationales

1.2.3. Prix des produits du primaire, du secondaire et du tertiaire

... les prix des produits du secteur primaire demeurent le principal déterminant de l'inflation dans la CEMAC ...

Au terme du deuxième trimestre 2026, l'inflation des produits de tous les secteurs est revenue sous la norme communautaire de 3%. En moyenne annuelle, le taux d'inflation des produits du primaire est redescendu de 6,7% en juin 2025 à 2,6% en juin 2026, et, en glissement annuel, de 3,5% à 5,0%. Entre juin 2025 et juin 2026, l'inflation des produits du secteur secondaire en moyenne annuelle est revenue de 2,0% à 1,2%, et, en glissement annuel de 0,6% à 2,0%. Au niveau des services, le taux d'inflation en moyenne annuelle s'est établi à 1,4% en juin 2026 contre 2,5% en juin 2025, et, en glissement annuel à 1,4% en juin 2026, contre 1,7% en juin 2025, tiré principalement par la fonction « transports ».

1.3.4. Inflation selon le degré de durabilité des biens

... les prix des produits non durables, avec un poids de 48,6 %, ont continué d'être la principale source de l'inflation des pays de la CEMAC...

Suivant la durabilité des produits, le taux de progression, en moyenne annuelle, des prix des biens non durables (poids 49,8%) est revenu de 4,4% en juin 2025 à 1,5% en juin 2026, celui des biens semi-durables de 2,2% à 0,6%, et celui des biens durables de 1,8% à -0,3%. En glissement annuel, les prix des biens durables ont reculé à 0,4% en juin 2026, après -0,9% en juin 2025, ceux des biens semi-durables ont ralenti à 1,6% en juin 2026 contre -0,3% un an plus tôt, ainsi que ceux des biens non durables (3,0% en juin 2026, contre 2,3% en juin 2025).

2. Perspectives à court et moyen termes

2.1. Perspectives à court terme

Au troisième trimestre 2026, les perturbations autour du détroit d'Ormuz maintiendraient les cours du pétrole à des niveaux élevés : après un pic d'environ 105 dollars le baril le 23 juillet, le Brent s'est établirait à 83 dollars en moyenne sur le mois, avant de remonter à 87 dollars en août. La production des pays du Golfe demeurerait inférieure de 8,3 millions de barils par jour à son niveau d'avant-conflit, tandis que les stocks mondiaux sont passés sous 7,9 milliards de barils fin juillet.

Les tensions toucheraient également les produits raffinés. En effet, les marges européennes atteindraient des niveaux records, Rotterdam enregistrant notamment une forte progression du crack spread du gasoil, qui aurait été porté à 72,45 dollars par baril en juillet. Dans ces conditions, les capacités de raffinage contraintes et la baisse des échanges maritimes de produits raffinés renchériraient les coûts d'approvisionnement de la CEMAC, structurellement déficitaire en produits finis.

Les marchés alimentaires mondiaux se raffermiraient eux aussi au troisième trimestre 2026. En juillet, l'indice FAO des prix alimentaires a progressé de 0,6 % sur un mois et de 1,0 % sur un an, sous l'effet principalement de la hausse des céréales et des huiles végétales, ces dernières ont atteint leur niveau le plus élevé depuis juin 2022.

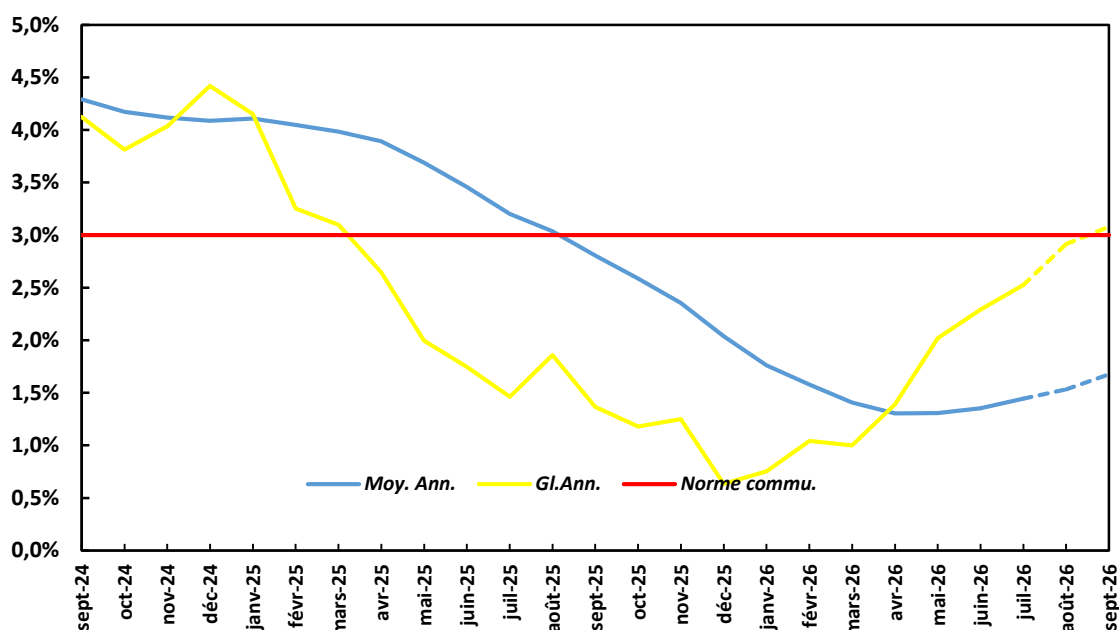
Pour la CEMAC, la transmission de ces chocs devrait être progressive mais persistante : la forte hausse des prix des produits pétroliers au niveau international pourrait se transmettre rapidement aux prix à la pompe des carburants², tandis que la hausse des prix des produits alimentaires et des engrais produirait ses effets avec retard, au gré des importations, du stockage et du renouvellement des stocks. Les pressions pourraient aussi affecter la campagne agricole 2026-2027, notamment par le renchérissement des intrants agricoles et du transport.

... L'inflation dans la CEMAC devrait s'accélérer au troisième trimestre 2026, sous l'effet combiné des chocs externes et des dynamiques internes ...

² Les prix des carburants à la pompe sont maintenus fixes entraînant un montant des subventions des produits pétroliers qui pourrait s'avérer insoutenable à court termes.

Les prévisions de la Banque, à fin septembre 2026³, tablent sur une remontée de l'inflation, mettant un terme à la stabilisation observée au deuxième trimestre 2026. En effet, le taux d'inflation sous-régional, en moyenne annuelle, s'établirait à 1,7 % en septembre 2026, après 1,4 % en juin 2026, contre 2,8 % en septembre 2025. En revanche, en glissement annuel, le taux d'inflation se situerait à 3,5% à fin septembre 2026, après 2,3% en juin 2026 et 1,4% en septembre 2025. Cette dynamique de l'inflation au troisième trimestre 2026 resterait portée au niveau externe principalement par le renchérissement des produits en provenance du Nigéria (carburants, lubrifiants, équipements, etc.), sous l'effet de l'appréciation du Naira, et par la transmission progressive du choc énergétique lié au conflit au Moyen-Orient, notamment le coût du fret.

Graphique 10 : Evolution de l'inflation dans la CEMAC de septembre 2024 à septembre 2026



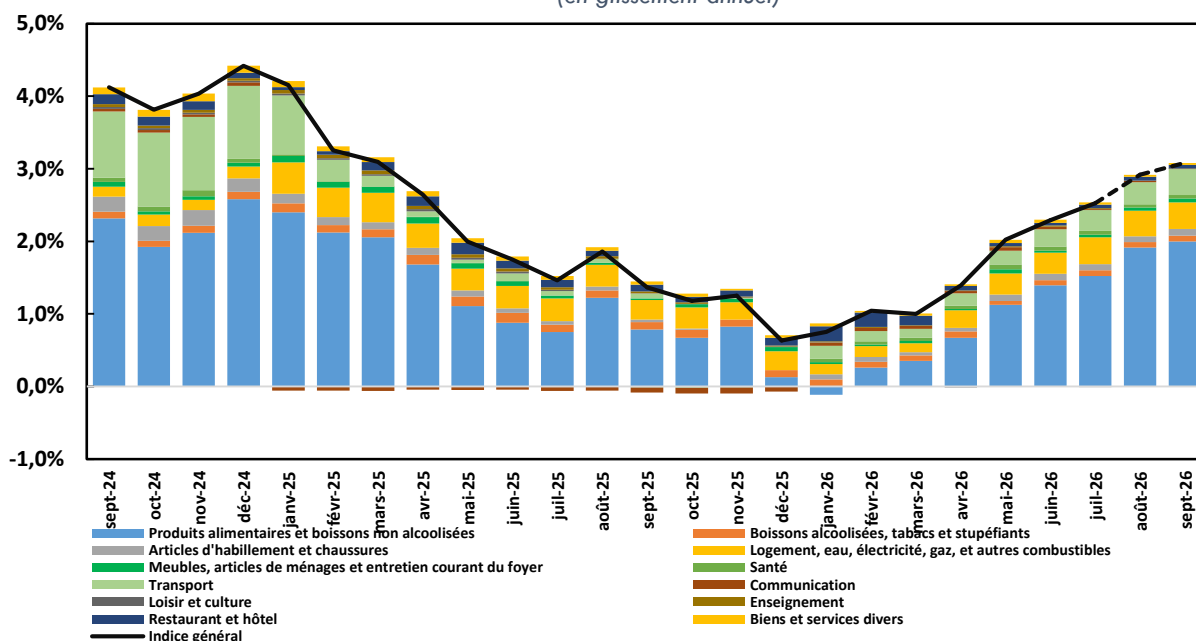
Source : BEAC, à partir des données des Administrations nationales

Cette dynamique de l'inflation au troisième trimestre 2026 resterait portée au niveau externe principalement par le renchérissement des produits (carburants, lubrifiants, équipements, etc.) en provenance du Nigéria, sous l'effet de l'appréciation du Naira, et par la transmission progressive du choc énergétique lié au conflit au Moyen-Orient, notamment le coût du fret.

Au niveau sous-régional, la consommation privée continuerait d'être soutenue, sous l'effet du règlement des arriérés intérieurs des Etats (Cameroun, Congo et Gabon), des revenus générés par les filières aurifères et cacaoyères et alimenterait la hausse de l'inflation sur la période. Dans la même dynamique, le relèvement des prix à la pompe intervenu en Guinée Equatoriale en juin 2026, pourrait accentuer cette tendance. Toutefois, cette dynamique devrait être atténuée par une meilleure offre agricole sur les marchés, en raison des bonnes campagnes agricoles au Cameroun et au Tchad.

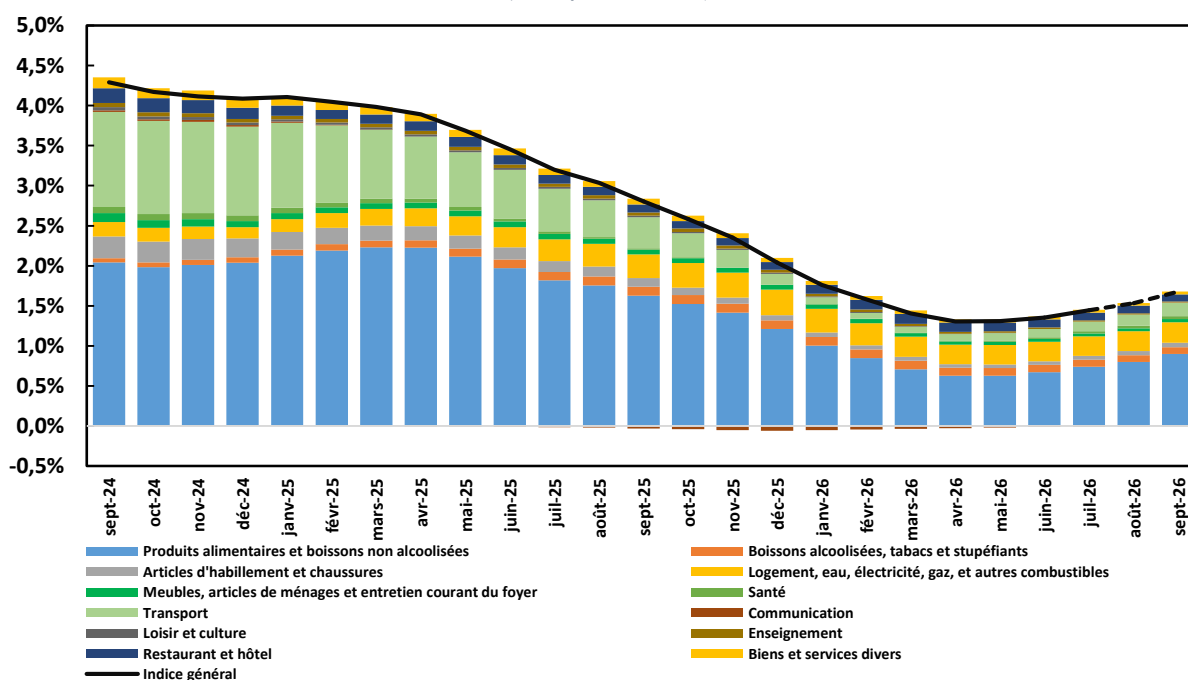
³ Les services de la Banque Centrale réalisent l'exercice de prévision par les approches *Short-Term Inflation Forecast (STIF)* à partir des dernières réalisations fournies par les INS.

Graphique 12 : Contributions des fonctions de consommation au taux d'inflation de la CEMAC (en glissement annuel)



Source : BEAC, à partir des données des Administrations nationales

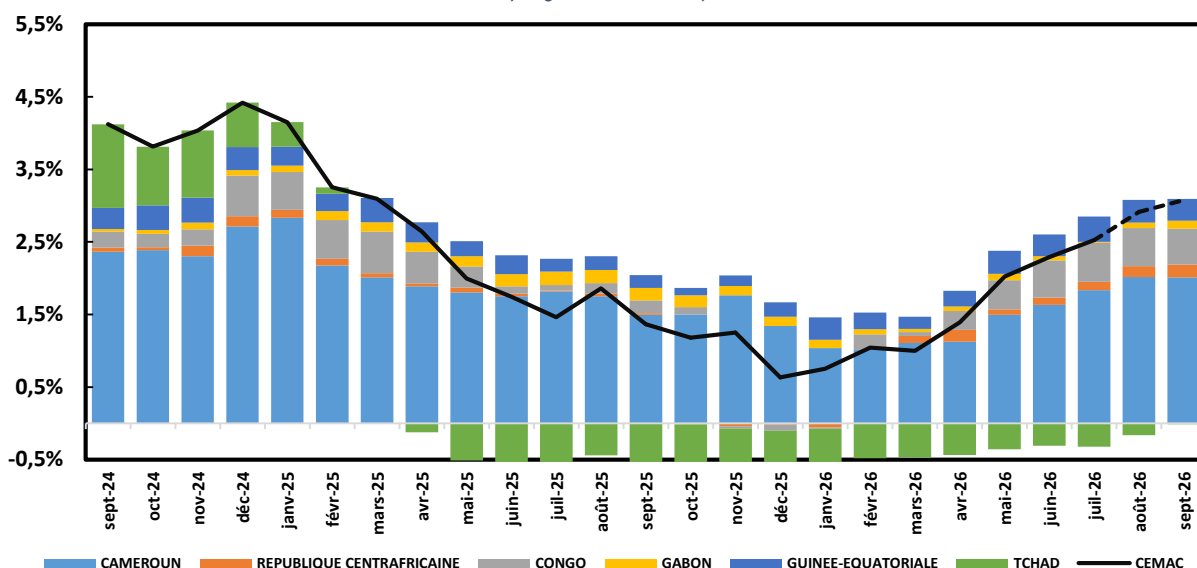
Graphique 13 : Contributions des fonctions de consommation au taux d'inflation de la CEMAC (en moyenne annuelle)



Source : BEAC, à partir des données des Administrations nationales

En glissement annuel, la dynamique de l'inflation projetée à fin septembre 2026 serait essentiellement portée par les fonctions : « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (2,0 points, contre 0,8 point un an auparavant), « transports » (0,4 point contre 0,2 point un an auparavant) et « logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles » (0,3 point contre 0,1 point un an auparavant).

Graphique 14 : Contributions absolues par pays à l'évolution de l'indice des prix à la consommation (en glissement annuel)



Source : BEAC, à partir des données des Administrations nationales

Par pays, les contributions à l'inflation en glissement annuel à fin septembre 2026 se présenteraient comme suit : Cameroun (65,3 points), Congo (16,1 points), Guinée Equatoriale (9,8 points), Gabon (3,5 points), République Centrafricaine (5,8 points) et Tchad (-0,5 point).

S'agissant des perspectives à court terme de l'inflation sous-jacente, la trajectoire ascendante observée depuis le deuxième trimestre 2026 se poursuivrait au troisième trimestre 2026. Ainsi, le taux d'inflation sous-jacente en moyenne annuelle s'établirait à 1,6%, après 1,4 % en juin 2026, contre 2,4% un an plus tôt. En glissement annuel, le taux d'inflation sous-jacente augmenterait à 2,8% en septembre 2026, contre 2,2% en juin 2026 et 1,6% en septembre 2025.

Suivant **l'origine des biens**, le taux d'inflation locale, en moyenne annuelle, ralentirait à 1,8% en septembre 2026, après 1,5 % en juin 2026 et 3,0% en septembre 2025. En glissement annuel, il s'élèverait de 1,8% en septembre 2025 à 3,2% en septembre 2026, après 2,5% en juin 2026. De son côté, le taux d'inflation importée se situerait, en moyenne annuelle, autour de 0,9% en septembre 2026, contre 2,0% un an plus tôt. En glissement annuel, il s'accélérerait à 2,1% en septembre 2026, après 1,7% en juin 2026.

Par **secteur d'activités**, le taux d'inflation des produits du secteur primaire ralentirait en moyenne annuelle à 3,4% en septembre 2026, contre 5,3% un an auparavant. En outre, l'inflation des services diminuerait également en moyenne annuelle : revenant de 2,2% en septembre 2025 à 1,4% en septembre 2026. L'inflation des produits du secteur secondaire reviendrait de 1,9% en septembre 2025 à 1,2% un an plus tard.

Enfin, suivant le **degré de durabilité des biens**, bien qu'en ralentissement, les prix des biens non-durables continueraient d'enregistrer la plus importante hausse au terme du troisième trimestre 2026, avec un taux d'inflation en moyenne annuelle à 1,9%, contre

3,7% un an auparavant, suivi des biens semi-durables (0,8%, après 1,5% un an auparavant) et des biens durables (0,0% contre 0,8% douze mois plus tôt).

Encadré 1 : Marges de raffinage, subventions des hydrocarbures et risques d'inflation dans la CEMAC

L'objectif de stabilité des prix demeure un enjeu principal pour toutes les économies du monde, surtout celles qui vivent en union monétaire. Elle dépend toutefois de la capacité des États membres à absorber les chocs d'offre et à coordonner leurs politiques budgétaires. En 2026, la forte hausse des marges de raffinage représente un choc d'offre majeur pour les économies de la CEMAC, dont la consommation des produits pétroliers raffinés repose largement sur les importations. Cette situation est aggravée par l'insuffisance chronique des capacités régionales de transformation, qui contraint plusieurs pays à importer une part importante, voire la totalité, de leurs besoins en produits blancs⁴.

La hausse des marges de raffinage renchérit ainsi le coût des importations et accroît les subventions publiques nécessaires au maintien des prix administrés à la pompe. Si ces subventions constituent un amortisseur social indispensable, leur coût croissant pèse lourdement sur les finances publiques et les réserves de change. Cette situation peut simultanément alimenter l'inflation, creuser les déficits budgétaires et réduire les marges de manœuvre disponibles pour financer l'investissement, et les dépenses sociales.

L'évolution observée en 2026 s'avère préoccupante, étant entendu que les niveaux des marges de raffinage et des subventions dépassent, en valeur absolue, ceux enregistrés lors des précédentes périodes de tension entre 2020 et 2026. Cet encadré analyse successivement i) la dynamique récente des marges de raffinage à Rotterdam, ii) l'évolution des subventions à la pompe dans la CEMAC et iii) les mécanismes de transmission du choc à la dynamique des prix et aux finances publiques, avant de dégager les principales implications de politique économique (iv).

i) Évolution des marges de raffinage à Rotterdam

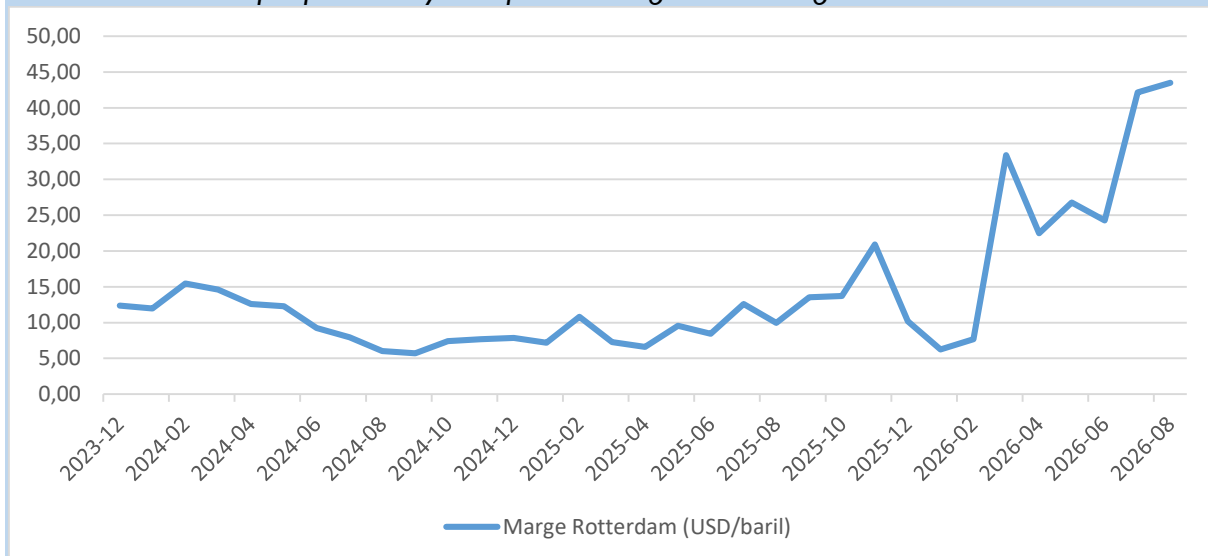
La marge de raffinage à Rotterdam, hub de référence pour les importations africaines, était très faible en 2020 et 2021, et s'élevait à respectivement 2,2 et 2,8 dollars par baril en moyenne annuelle. Elle a ensuite bondi à 19,2 dollars en 2022, dans le contexte de la première grande phase de tension du fait de guerre russo-ukrainienne, avant de refluer à 15,5 dollars en 2023 et 9,9 dollars en 2024. Elle s'est redressée à 10,9 dollars en 2025, puis devrait atteindre 25,8 dollars⁵ en 2026.

Le niveau moyen prévisionnel de 2026 est supérieur de 21,4 % à celui de 2022 et de 50,3 % à celui de 2023. Il dépasse également de 35,1 % la moyenne des années 2022-2023, estimée à 17,4 dollars par baril. La dynamique infra-annuelle confirme l'intensité du choc : après 7,70 dollars en février, la marge a bondi à 33,40 dollars en mars, puis à 22,50 dollars en avril, 26,76 dollars en mai, 24,25 dollars en juin et 42,13 dollars en juillet. Le niveau de juillet 2026 constitue le point le plus élevé et dépasse le précédent record mensuel de 33,50 dollars atteint en octobre 2022.

⁴ Le Cameroun, la RCA et la Guinée Equatoriale ne disposent pas de raffineries fonctionnelles et par conséquent importent la totalité de leurs besoins.

⁵ La moyenne des réalisations à fin août 2026 a été utilisée comme prévision sur l'ensemble de l'année.

Graphique 15 : dynamique des marge de raffinage de Rotterdam



Source : Rapports mensuels OPEP

Cette évolution à la hausse reflète les tensions sur les capacités mondiales de raffinage, les perturbations géopolitiques, la faiblesse des stocks européens, les restrictions sur les exportations de produits raffinés en Europe et le renchérissement des coûts logistiques.

Les pays de la CEMAC sont particulièrement vulnérables face à cette situation, en raison de l'insuffisance des capacités régionales de transformation. En effet, les raffineries de la CEMAC fonctionnent avec des capacités limitées : la SOGARA (au Gabon, la CORAF au Congo et la SRN au Tchad ne couvrent qu'une partie des besoins nationaux, tandis que la SONARA au Cameroun demeure à l'arrêt). Cette insuffisance des capacités régionales de raffinage contraint ainsi la CEMAC à recourir largement aux importations de produits pétroliers raffinés qui coûtent environ 2000 milliards FCFA, alors même que cinq de ses six États membres produisent du pétrole brut (Déclaration du Gouverneur lors de la « Finance Week » du 17 juin 2025 à Yaoundé).

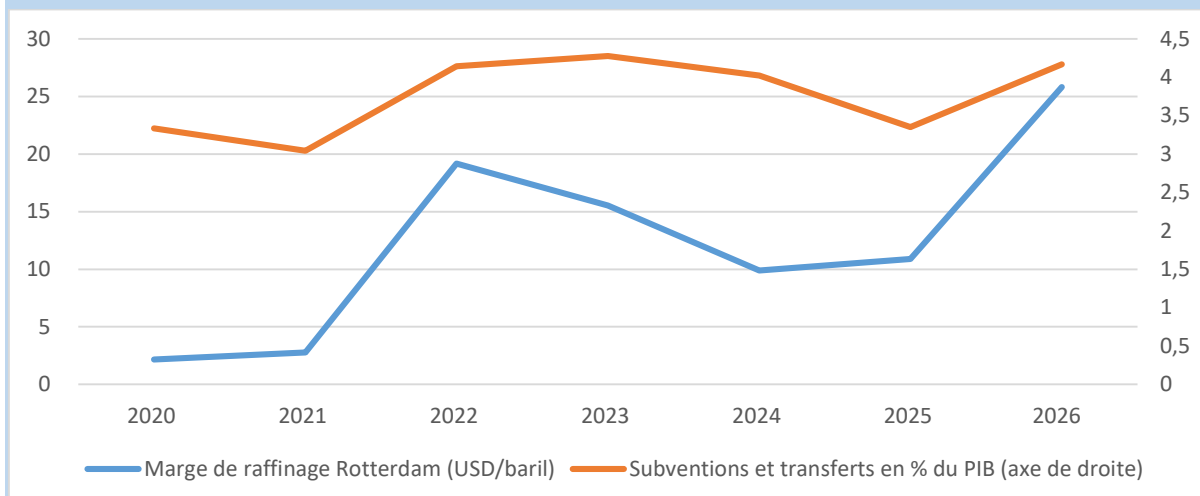
ii) Subventions à la pompe dans la CEMAC

L'évolution des subventions et transferts dans la CEMAC dont la principale composante est dédiée au maintien des prix à la pompe suit une trajectoire parallèle à celle des marges de raffinage. En valeur absolue, elles sont passées de 1 828,3 milliards FCFA en 2020 à 3 388,3 milliards FCFA en 2026, soit une hausse de 85,3 % sur la période. Après une quasi-stabilité en 2024, elles ont diminué à 2 605,8 milliards en 2025, puis ont augmenté de 30 % pour atteindre 3 388,3 milliards en 2026, un record sur la période.

Rapportées au PIB, les subventions représentent respectivement 3,33% en 2020, 3,04% en 2021, 4,14% en 2022, 4,28% en 2023, 4,02% en 2024, 3,26% en 2025 et 4,03% en 2026. Leur poids en 2026 est donc proche de celui observé en 2022 et 2024, mais inférieur au point haut de 4,28% atteint en 2023.

La comparaison 2025-2026 est particulièrement éclairante : la marge moyenne de raffinage augmente de 113,8 % sur un an, passant de 10,9 à 23,3 USD/baril, tandis que les subventions progressent de 30,0 %. Cette hausse des marges renchérit le prix CAF des produits raffinés importés et élargit l'écart entre les prix administrés et les coûts réels.

Graphique 16 : Evolution des marges de raffinage et subventions et transferts des Etats de la CEMAC



Source : Administrations Nationales, BEAC

iii) Transmission et implications

La transmission du choc des marges de raffinage et par conséquent des prix de revient des carburants à l'inflation s'effectue par plusieurs canaux. Une réduction des subventions ou un ajustement des prix administrés entraîne en effet une hausse directe des prix des carburants. Celle-ci se diffuse ensuite aux coûts de transport, à la production agricole et industrielle et aux services, alimentant l'inflation sous-jacente. Si les prix sont maintenus à la hausse, la pression se transmet notamment vers les déficits, les arriérés, les réserves de change et l'endettement. À court terme, les risques porteraient sur l'alourdissement de la charge budgétaire et les tensions sociales ; à moyen terme, ils concerneraient la dégradation des soldes publics et la réduction des marges disponibles pour l'investissement.

Les subventions généralisées rigidifient les dépenses, réduisent les ressources disponibles pour l'investissement, la santé et l'éducation. Elles peuvent également favoriser les distorsions de prix, la contrebande et les tensions d'approvisionnement.

Par ailleurs, le choc de marge de raffinage pèse aussi sur la position extérieure, à travers l'augmentation de la facture des importations, de la demande de devises et de la sollicitation des réserves de change.

Facteur	Effet principal	Réponse recommandée
Marges élevées	Hausse du coût CAF et des prix des carburants	Diversification énergétique et investissement dans le raffinage
Subventions généralisées	Pression sur les déficits et l'espace budgétaire	Ciblage des aides et transferts directs
Prix administrés maintenus	Accumulation d'arriérés et report du coût	Formule transparente et ajustement progressif
Dépendance aux importations	Pression sur les réserves de change	Coordination régionale et sécurisation des approvisionnements

Source : FMI, BEAC

iv) Implications de politique économique

Au regard de ce qui précède, les Etats de la CEMAC gagnerait à réexaminer leur politique de subvention des prix à la pompe en adoptant une démarche progressive et ciblée. Cette réforme des subventions devrait privilégier les transferts directs aux ménages vulnérables, la publication transparente des formules de prix et un mécanisme d'ajustement simple, prévisible et progressivement aligné sur les cours internationaux. Ce mécanisme contribuerait à éviter qu'un choc temporaire sur les marges ne provoque un ajustement budgétaire procyclique.

En outre, l'investissement dans le raffinage régional doit également être considéré comme une priorité de résilience énergétique. La modernisation de la SOGARA, la relance progressive de la SONARA, le renforcement de la CORAF et l'amélioration des performances de la SRN permettraient de réduire la dépendance aux importations des hydrocarbures. En outre, la création d'un mécanisme régional de stabilisation alimenté par les recettes pétrolières exceptionnelles pourrait, à juste titre, contribuer à amortir les fluctuations futures.

La crise énergétique de 2022 a révélé l'absence d'une stratégie énergétique commune entre les Etats de la CEMAC. En effet, chaque État a agi de son côté, sans mutualisation des achats de produits raffinés. Cette situation a privé la CEMAC des gains de la mutualisation qui auraient limité l'érosion des réserves de change du fait des coûts logistiques plus importants. Les Etats de la CEMAC pourraient également diversifier leurs sources d'approvisionnement en fonction de la dynamique des marges dans les différents marchés (Rotterdam, Chine, Singapour, Etats Unis, Russie, Nigéria, etc.), en s'approvisionnement par exemple davantage à la raffinerie Dangote où les marges de raffinage restent inférieures aux niveaux exceptionnels observés aux États-Unis et en Europe et pour tirer profit de la faiblesse des coûts logistiques compte tenu de sa proximité.

En définitive, l'année 2026 se distingue par la combinaison d'un niveau record de subventions et de marges de raffinage supérieures aux précédentes phases de tension. Cette configuration renforce le risque d'une transmission durable du choc d'offre sur l'inflation et aux finances publiques. Pour sa part, la CEMAC ne pourra préserver la stabilité des prix et la soutenabilité budgétaire qu'en combinant une réforme graduelle des subventions, une meilleure protection des ménages vulnérables, la transparence des prix, un appui financier extérieur et des investissements coordonnés dans le raffinage et la diversification énergétique. Sans changement de cap, la CEMAC restera prisonnière d'un cercle vicieux où la hausse des marges internationales se traduit mécaniquement par un alourdissement des déficits publics et une fragilisation des réserves de change./-

2.2 Perspectives d'inflation à moyen terme

... les pressions inflationnistes devraient repartir suite aux conséquences de la guerre en Iran, mais le taux d'inflation de la CEMAC demeurerait globalement sous la norme communautaire à moyen terme ...

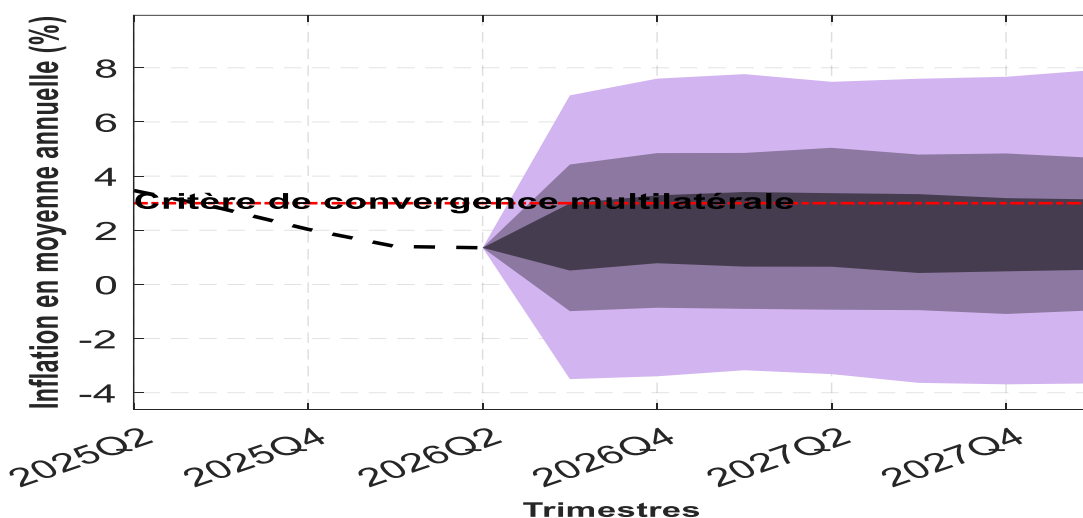
Selon le FMI (Perspectives de l'économie mondiale, mise à jour de juillet 2026), le processus mondial de désinflation a été interrompu par le conflit au Moyen-Orient et la hausse des prix de l'énergie. L'inflation mondiale devrait ainsi passer de 4,1% en 2025 à 4,7% en 2026, avant de refluer à 3,9% en 2027. Par rapport aux projections d'avril 2026, ces prévisions ont été relevées de 0,3 point pour 2026 et de 0,2 point pour 2027. Le FMI maintient toutefois l'hypothèse d'une réouverture progressive du détroit d'Ormuz et d'une normalisation des conditions d'approvisionnement à partir de 2027.

La hausse des hydrocarbures continuerait de se transmettre aux prix des engrais, du fret et des produits alimentaires, avec des effets plus marqués dans les économies émergentes et en

développement. Dans les projections de juillet, les prix du pétrole seraient supérieurs de 32 % à leur niveau de 2025, ceux du gaz naturel de 22 %, ceux des engrais de 26 % et ceux des produits alimentaires de 8 %. En Afrique subsaharienne, l'inflation médiane est désormais projetée à 4,5% en 2026 et 4,3% en 2027, contre 4,2% en 2025. Ces estimations sont inférieures aux projections d'avril 2026, qui tablaient sur 5,0% en 2026 et 4,5% en 2027, mais elles restent exposées à un risque de révision à la hausse en cas de prolongation du conflit, de fermeture durable du détroit d'Ormuz ou de nouvelle flambée des cours des matières premières.

Dans la CEMAC, l'inflation moyenne selon le scénario central demeurerait en dessous de la cible communautaire de 3 %, autour de 2,2 % en 2027, 2,9 % en 2028, 2,2 % en 2029 (après 2,0 % en 2026) (Voir fan chart ci-après)

Graphique 17 : Préviction de l'inflation en moyenne annuelle dans la CEMAC à l'horizon du quatrième trimestre 2028Q4



Source : BEAC, à partir des données des Administrations nationales.

Note : Les bandes représentent respectivement les intervalles de prévision de 30 %, 60 % et 90% (de la plus foncée à la plus claire).

A moyen terme, la dynamique de l'inflation de la CEMAC pourrait être affectée simultanément par trois vagues : le choc direct sur les carburants, la transmission du fret et des biens importés, puis l'effet différé des engrais sur les récoltes et les prix alimentaires. Le risque maximal pourrait donc se manifester entre la fin de 2026 et le premier semestre 2027, selon la durée des perturbations.

À l'horizon 2027-2028, le scénario central pour la CEMAC postule une détente graduelle de l'inflation mais sujette à plusieurs risques.

Sur le plan externe

Risques haussiers

- **Prolongation du conflit au Moyen-Orient** : maintien des prix du pétrole brut, des produits raffinés, du fret et des engrais à des niveaux élevés, avec des répercussions sur les carburants, les transports, les importations et les subventions à la pompe.
- **Chocs climatiques** : les épisodes extrêmes liés au phénomène El Niño (sécheresses, inondations, vagues de chaleur) pourraient compromettre les récoltes

vivrières, alourdir la facture des importations alimentaires et accentuer l'instabilité des prix sur les marchés intérieurs.

- **Durcissement des conditions financières** : une normalisation plus rapide des politiques monétaires de la BCE ou de la Fed renchérirait le financement extérieur et limiterait la capacité des États à soutenir les prix ou à investir dans les infrastructures.

Risques baissiers

- **Apaisement géopolitique** : la résolution progressive du conflit et la réouverture des routes énergétiques réduiraient les tensions sur les approvisionnements.
- **Reconstitution des stocks et amélioration du raffinage** : une offre pétrolière plus abondante et une hausse des capacités de raffinage feraient baisser les cours du brut, les marges, le fret et les prix des produits finis.
- **Détente des matières premières** : le recul des prix des céréales, des huiles végétales et des engrais réduirait l'inflation importée.
- **Ralentissement de la demande mondiale** : une croissance moins dynamique en Chine, en Europe ou dans les économies avancées pèserait sur les prix de l'énergie et des matières premières.

Sur le plan interne

Risques haussiers

- **Contraintes logistiques et infrastructurelles** : la dégradation des infrastructures et les difficultés sur les corridors Douala-Bangui et Douala-N'Djaména pourraient renchérir durablement les coûts d'acheminement des produits alimentaires et manufacturés.
- **Ajustements fiscaux et tarifaires** : la réduction des subventions, l'augmentation de la fiscalité sur les carburants ou le relèvement des tarifs administrés pourraient exercer une pression temporaire mais significative sur l'inflation.

Risques baissiers

- **Renforcement de la résilience interne** : la diversification énergétique, le développement du raffinage régional, la hausse de la productivité agricole

En somme, la balance des risques d'inflation pour la CEMAC est orientée à la hausse en 2027, puis plus équilibrée en 2028 si la normalisation géopolitique se confirme.

Inflation en glissement annuel

POSTES DE CONSOMMATION	déc-24	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	janv-26	févr-26	mars-26	avr-26	mai-26	juin-26	juil-26	août-26	sept-26
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	6,5%	5,7%	5,1%	5,0%	4,0%	2,4%	1,8%	1,6%	2,8%	1,6%	1,5%	1,9%	0,1%	-0,3%	0,6%	0,8%	1,6%	2,5%	3,4%	3,8%	4,7%	5,0%
Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	4,0%	4,5%	3,8%	4,0%	4,9%	4,6%	4,8%	3,7%	3,6%	3,7%	4,0%	3,5%	3,4%	3,5%	2,9%	2,8%	3,2%	1,8%	2,7%	3,0%	3,0%	3,1%
Articles d'habillement et chaussures	2,6%	1,5%	1,3%	1,2%	1,1%	0,8%	0,5%	0,5%	0,5%	0,2%	0,1%	-0,2%	-0,3%	0,9%	0,8%	0,5%	0,6%	0,9%	1,2%	1,3%	1,2%	1,5%
Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles	1,9%	4,4%	4,2%	4,2%	3,4%	2,9%	2,9%	3,2%	3,0%	2,6%	2,9%	2,4%	2,5%	1,4%	1,5%	1,2%	2,5%	2,8%	3,1%	3,5%	3,9%	4,1%
Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer	1,4%	1,8%	1,6%	1,6%	1,8%	1,3%	1,1%	0,7%	0,5%	0,1%	0,8%	0,9%	1,1%	0,5%	0,5%	0,6%	0,4%	1,0%	0,6%	0,9%	1,1%	1,4%
Santé	1,6%	0,3%	0,1%	0,0%	-0,1%	0,0%	-0,4%	-0,4%	-0,2%	-0,6%	-0,5%	-0,4%	-0,3%	1,2%	1,1%	1,1%	1,1%	1,4%	1,5%	1,5%	1,4%	1,5%
Transport	10,1%	7,8%	2,7%	1,3%	0,6%	0,1%	0,7%	0,4%	0,4%	0,4%	-0,2%	-0,1%	-0,2%	1,6%	1,3%	1,1%	1,6%	1,6%	2,3%	2,8%	3,0%	3,6%
Communication	1,4%	-1,6%	-1,5%	-1,6%	-1,2%	-1,5%	-1,5%	-1,5%	-1,6%	-2,1%	-2,2%	-2,3%	-1,9%	1,1%	1,1%	1,0%	0,8%	0,9%	0,9%	0,6%	0,6%	0,4%
Loisir et culture	1,1%	0,8%	0,9%	0,7%	1,2%	0,8%	0,7%	0,6%	-0,1%	-0,2%	0,0%	0,2%	0,0%	0,2%	0,0%	-0,3%	-0,7%	-0,4%	-0,2%	-0,2%	0,1%	0,3%
Enseignement	1,7%	1,9%	1,8%	2,0%	1,6%	1,8%	1,4%	1,2%	1,2%	0,8%	0,7%	0,3%	0,4%	0,4%	0,4%	0,3%	0,5%	0,3%	0,8%	0,6%	0,3%	0,4%
Restaurant et hôtel	1,3%	0,4%	0,6%	1,5%	1,7%	2,0%	1,1%	1,3%	0,9%	1,0%	0,9%	1,0%	1,3%	2,9%	2,8%	1,8%	0,8%	0,4%	0,6%	0,8%	0,9%	0,9%
Biens et services divers	2,6%	2,1%	1,7%	1,6%	1,6%	1,3%	1,1%	1,2%	1,1%	0,9%	1,0%	0,5%	0,7%	0,9%	0,6%	0,8%	0,5%	0,9%	1,2%	1,0%	1,0%	1,0%
Indice général	4,4%	4,2%	3,3%	3,1%	2,6%	2,0%	1,7%	1,5%	1,9%	1,4%	1,2%	1,3%	0,6%	0,8%	1,0%	1,0%	1,4%	2,0%	2,3%	2,5%	2,9%	3,1%

Nomenclatures secondaires

Energie	4,3%	12,1%	8,2%	7,6%	6,3%	4,9%	5,1%	5,4%	5,2%	4,4%	4,4%	3,9%	4,0%	0,7%	0,8%	1,2%	2,9%	3,9%	3,9%	4,1%	4,3%	4,9%
Produits frais	8,7%	7,8%	7,3%	7,4%	7,0%	4,9%	4,0%	3,0%	4,9%	3,4%	4,1%	3,7%	2,5%	0,9%	1,7%	2,6%	3,1%	6,2%	5,9%	6,4%	5,6%	6,5%
Hors énergie et produits frais (glissement annuel)	3,3%	3,5%	3,0%	2,3%	2,4%	2,1%	1,9%	1,9%	1,7%	1,6%	1,4%	1,2%	0,9%	1,0%	1,0%	0,9%	1,5%	1,7%	2,2%	2,3%	2,5%	2,8%
Importé	3,9%	3,7%	2,6%	2,2%	1,5%	1,2%	0,8%	0,5%	0,7%	0,1%	0,1%	-0,3%	-0,1%	0,3%	0,3%	0,3%	1,4%	1,4%	1,7%	1,6%	1,8%	2,1%
Local	4,7%	4,5%	3,4%	2,9%	2,9%	2,0%	1,8%	1,8%	2,2%	1,8%	1,5%	1,3%	0,8%	0,6%	1,1%	1,2%	1,4%	2,3%	2,5%	2,8%	2,9%	3,2%
Durable	1,9%	3,8%	0,9%	0,3%	-0,7%	-0,8%	-0,9%	-0,5%	-0,7%	-0,7%	-1,0%	-1,2%	-1,4%	0,0%	0,1%	-0,1%	1,3%	0,4%	0,4%	0,3%	0,4%	0,4%
Non-durable	6,0%	5,1%	4,6%	4,7%	4,3%	2,8%	2,3%	1,8%	2,6%	1,7%	1,6%	1,3%	0,5%	-0,1%	0,7%	1,0%	1,7%	2,7%	3,0%	3,3%	3,0%	3,4%
Semi-durable	3,5%	3,4%	2,1%	1,0%	0,3%	-0,1%	-0,3%	0,5%	0,4%	0,3%	0,3%	0,2%	0,1%	0,5%	0,2%	0,2%	1,4%	1,6%	1,6%	1,7%	1,8%	1,8%
Services	2,7%	3,2%	2,3%	1,5%	1,9%	1,9%	1,7%	1,7%	1,6%	1,6%	1,2%	1,1%	1,3%	1,7%	1,6%	1,2%	1,0%	1,4%	1,4%	1,6%	1,7%	1,8%
Primaire	8,3%	7,9%	6,9%	6,6%	6,6%	4,4%	3,5%	2,3%	3,6%	1,9%	2,9%	2,9%	1,5%	-0,2%	1,0%	2,1%	2,7%	5,2%	5,0%	5,9%	5,5%	6,3%
Secondaire	3,1%	3,1%	2,6%	2,5%	1,7%	0,9%	0,6%	1,3%	1,5%	1,5%	1,0%	0,5%	0,3%	1,0%	1,1%	0,7%	1,5%	1,3%	2,0%	1,8%	1,7%	1,7%
Tertiaire	2,7%	3,2%	2,3%	1,5%	1,9%	1,9%	1,7%	1,7%	1,6%	1,6%	1,2%	1,1%	1,3%	1,7%	1,6%	1,2%	1,0%	1,4%	1,4%	1,6%	1,7%	1,8%
Hors Alimentation	3,3%	2,8%	1,8%	1,7%	1,5%	1,2%	1,1%	1,0%	0,9%	0,7%	0,7%	0,6%	0,6%	1,4%	1,3%	1,1%	1,2%	1,3%	1,6%	1,8%	1,9%	2,1%

Inflation moyenne annuelle

POSTES DE CONSOMMATION	déc-24	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	janv-26	févr-26	mars-26	avr-26	mai-26	juin-26	juil-26	août-26	sept-26
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	5,2%	5,4%	5,5%	5,6%	5,5%	5,2%	4,8%	4,4%	4,2%	3,9%	3,6%	3,3%	2,8%	2,3%	1,9%	1,6%	1,4%	1,4%	1,5%	1,7%	1,8%	2,1%
Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	2,8%	3,1%	3,3%	3,4%	3,6%	3,9%	4,0%	4,0%	4,1%	4,1%	4,1%	4,1%	4,0%	3,9%	3,9%	3,8%	3,6%	3,4%	3,2%	3,2%	3,1%	3,1%
Articles d'habillement et chaussures	3,2%	3,0%	2,8%	2,6%	2,4%	2,2%	2,0%	1,7%	1,6%	1,3%	1,1%	0,8%	0,6%	0,5%	0,5%	0,5%	0,4%	0,4%	0,5%	0,5%	0,6%	0,7%
Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles	1,6%	1,9%	2,1%	2,3%	2,5%	2,6%	2,7%	2,8%	2,9%	3,0%	3,1%	3,2%	3,2%	3,0%	2,7%	2,5%	2,4%	2,4%	2,4%	2,5%	2,5%	2,7%
Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer	1,9%	1,8%	1,7%	1,7%	1,7%	1,6%	1,5%	1,4%	1,3%	1,2%	1,2%	1,1%	1,1%	1,0%	0,9%	0,8%	0,7%	0,7%	0,6%	0,7%	0,7%	0,8%
Santé	2,0%	1,8%	1,7%	1,5%	1,3%	1,2%	0,9%	0,7%	0,5%	0,4%	0,2%	-0,1%	-0,2%	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,1%	0,3%	0,4%	0,6%	0,7%	0,9%
Transport	11,2%	10,7%	9,6%	8,6%	7,6%	6,7%	5,8%	5,1%	4,3%	3,6%	2,7%	1,9%	1,1%	0,6%	0,5%	0,5%	0,6%	0,7%	0,8%	1,0%	1,3%	1,5%
Communication	0,7%	0,5%	0,4%	0,2%	0,1%	-0,1%	-0,3%	-0,4%	-0,6%	-0,9%	-1,1%	-1,4%	-1,7%	-1,5%	-1,3%	-1,1%	-0,9%	-0,7%	-0,5%	-0,3%	-0,1%	0,1%
Loisir et culture	1,5%	1,4%	1,3%	1,3%	1,2%	1,2%	1,1%	1,0%	0,9%	0,7%	0,6%	0,6%	0,5%	0,4%	0,3%	0,3%	0,1%	0,0%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%
Enseignement	2,0%	2,0%	1,9%	1,9%	1,9%	1,9%	1,8%	1,7%	1,7%	1,6%	1,5%	1,4%	1,3%	1,1%	1,0%	0,9%	0,8%	0,7%	0,6%	0,6%	0,5%	0,5%
Restaurant et hôtel	2,1%	1,9%	1,7%	1,7%	1,8%	1,8%	1,6%	1,5%	1,4%	1,3%	1,2%	1,1%	1,1%	1,3%	1,5%	1,6%	1,5%	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%	1,2%
Biens et services divers	3,1%	2,9%	2,7%	2,6%	2,4%	2,3%	2,2%	2,0%	1,9%	1,7%	1,6%	1,4%	1,2%	1,1%	1,0%	1,0%	0,9%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%
Indice général	4,1%	4,1%	4,0%	4,0%	3,9%	3,7%	3,5%	3,2%	3,0%	2,8%	2,6%	2,4%	2,0%	1,8%	1,6%	1,4%	1,3%	1,3%	1,4%	1,4%	1,5%	1,7%

Nomenclatures secondaires

Energie	3,5%	4,3%	4,6%	5,0%	5,3%	5,3%	5,5%	5,7%	5,8%	5,9%	5,9%	6,0%	5,9%	5,0%	4,4%	3,8%	3,5%	3,5%	3,4%	3,3%	3,2%	3,2%
Produits frais	7,6%	7,7%	7,7%	7,8%	7,9%	7,6%	7,2%	6,6%	6,4%	5,9%	5,7%	5,5%	4,9%	4,4%	3,9%	3,5%	3,2%	3,3%	3,5%	3,8%	3,8%	4,1%
Hors énergie et produits frais (moyenne annuelle)	2,8%	2,8%	2,8%	2,7%	2,7%	2,6%	2,6%	2,5%	2,5%	2,4%	2,3%	2,2%	2,0%	1,8%	1,6%	1,5%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%	1,5%	1,6%
Importé	3,6%	3,6%	3,5%	3,4%	3,2%	3,0%	2,8%	2,5%	2,3%	2,0%	1,8%	1,4%	1,1%	0,8%	0,6%	0,4%	0,4%	0,5%	0,5%	0,6%	0,7%	0,9%
Local	4,3%	4,3%	4,2%	4,1%	4,0%	3,8%	3,6%	3,4%	3,2%	3,0%	2,8%	2,5%	2,2%	1,9%	1,7%	1,6%	1,5%	1,5%	1,5%	1,6%	1,7%	1,8%
Durable	3,6%	3,8%	3,5%	3,1%	2,7%	2,2%	1,8%	1,4%	1,1%	0,8%	0,5%	0,0%	-0,2%	-0,6%	-0,6%	-0,7%	-0,5%	-0,4%	-0,3%	-0,2%	-0,1%	0,0%
Non-durable	4,3%	4,4%	4,5%	4,6%	4,7%	4,6%	4,4%	4,1%	3,9%	3,7%	3,5%	3,2%	2,7%	2,3%	2,0%	1,7%	1,5%	1,5%	1,5%	1,7%	1,7%	1,9%
Semi-durable	3,9%	3,9%	3,7%	3,4%	3,0%	2,6%	2,2%	2,0%	1,7%	1,5%	1,2%	1,0%	0,7%	0,4%	0,3%	0,2%	0,3%	0,5%	0,6%	0,7%	0,8%	1,0%
Services	3,5%	3,4%	3,2%	3,0%	2,8%	2,7%	2,5%	2,4%	2,3%	2,2%	2,0%	1,8%	1,7%	1,6%	1,5%	1,5%	1,5%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%
Primaire	7,2%	7,3%	7,4%	7,4%	7,4%	7,1%	6,7%	6,1%	5,9%	5,3%	5,0%	4,7%	4,2%	3,5%	3,0%	2,7%	2,4%	2,4%	2,6%	2,9%	3,0%	3,4%
Secondaire	1,9%	2,1%	2,2%	2,2%	2,3%	2,1%	2,0%	1,9%	1,9%	1,9%	1,9%	1,7%	1,5%	1,3%	1,2%	1,0%	1,0%	1,0%	1,2%	1,2%	1,2%	1,3%
Tertiaire	3,5%	3,4%	3,2%	3,0%	2,8%	2,7%	2,5%	2,4%	2,3%	2,2%	2,0%	1,8%	1,7%	1,6%	1,5%	1,5%	1,5%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%
Hors Alimentation	3,7%	3,5%	3,3%	3,1%	2,9%	2,7%	2,5%	2,3%	2,1%	1,9%	1,7%	1,4%	1,2%	1,1%	1,1%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,1%	1,2%	1,3%

**Contribution Abs. Inflation en glissement
annuel**

POSTES DE CONSOMMATION	déc-24	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	janv-26	févr-26	mars-26	avr-26	mai-26	juin-26	juil-26	août-26	sept-26
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	2,6%	2,4%	2,1%	2,1%	1,7%	1,1%	0,9%	0,8%	1,2%	0,8%	0,7%	0,8%	0,1%	-0,1%	0,3%	0,4%	0,7%	1,1%	1,4%	1,5%	1,9%	2,0%
Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Articles d'habillement et chaussures	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles	0,2%	0,4%	0,4%	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%	0,3%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,3%	0,3%	0,4%	0,4%	0,4%
Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%
Santé	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%
Transport	1,0%	0,8%	0,3%	0,2%	0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%	0,3%	0,4%
Communication	0,0%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Loisir et culture	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Enseignement	0,0%	0,1%	0,0%	0,1%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Restaurant et hôtel	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%
Biens et services divers	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
	4,4%	4,2%	3,3%	3,1%	2,6%	2,0%	1,7%	1,5%	1,9%	1,4%	1,2%	1,3%	0,6%	0,8%	1,0%	1,0%	1,4%	2,0%	2,3%	2,5%	2,9%	3,1%
Nomenclatures secondaires																						
Energie	0,2%	0,6%	0,4%	0,4%	0,3%	0,2%	0,2%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Produits frais	1,9%	1,7%	1,5%	1,6%	1,5%	1,1%	0,9%	0,7%	1,1%	0,7%	0,9%	0,8%	0,6%	0,2%	0,4%	0,6%	0,7%	1,4%	1,3%	1,4%	1,3%	1,5%
Hors énergie et produits frais	2,0%	2,1%	1,8%	1,4%	1,4%	1,2%	1,1%	1,1%	1,0%	0,9%	0,8%	0,7%	0,5%	0,6%	0,6%	0,5%	0,9%	1,0%	1,3%	1,3%	1,5%	1,7%
Importe	1,2%	1,1%	0,8%	0,7%	0,4%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,0%	0,0%	-0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,4%	0,4%	0,5%	0,5%	0,5%	0,6%
Local	3,2%	3,1%	2,4%	2,0%	2,0%	1,4%	1,2%	1,2%	1,5%	1,2%	1,0%	0,9%	0,5%	0,4%	0,8%	0,8%	1,0%	1,6%	1,7%	2,0%	2,0%	2,2%
Durable	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Non-durable	3,1%	2,6%	2,3%	2,4%	2,2%	1,5%	1,2%	0,9%	1,3%	0,9%	0,8%	0,7%	0,3%	0,0%	0,4%	0,5%	0,9%	1,4%	1,6%	1,7%	1,5%	1,8%
Semi-durable	0,5%	0,5%	0,3%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Services	0,8%	1,0%	0,7%	0,5%	0,6%	0,6%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,4%	0,3%	0,4%	0,5%	0,5%	0,4%	0,3%	0,4%	0,4%	0,5%	0,5%	0,5%
Primaire	2,4%	2,2%	1,9%	1,9%	1,8%	1,2%	1,0%	0,7%	1,0%	0,6%	0,9%	0,9%	0,4%	-0,1%	0,3%	0,6%	0,8%	1,5%	1,5%	1,7%	1,6%	1,9%
Secondaire	1,3%	1,3%	1,0%	1,0%	0,7%	0,4%	0,2%	0,5%	0,6%	0,6%	0,4%	0,2%	0,1%	0,4%	0,5%	0,3%	0,6%	0,5%	0,8%	0,7%	0,7%	0,7%
Tertiaire	0,8%	1,0%	0,7%	0,5%	0,6%	0,6%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,4%	0,3%	0,4%	0,5%	0,5%	0,4%	0,3%	0,4%	0,4%	0,5%	0,5%	0,5%
Hors Alimentation	2,0%	1,7%	1,1%	1,0%	0,9%	0,7%	0,7%	0,6%	0,5%	0,4%	0,4%	0,3%	0,4%	0,8%	0,8%	0,6%	0,7%	0,7%	0,9%	1,0%	1,1%	1,2%

**Contribution Abs. Inflation moyenne
annuelle**

POSTES DE CONSOMMATION	déc-24	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	janv-26	févr-26	mars-26	avr-26	mai-26	juin-26	juil-26	août-26	sept-26
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	2,0%	2,1%	2,2%	2,2%	2,2%	2,1%	2,0%	1,8%	1,8%	1,6%	1,5%	1,4%	1,2%	1,0%	0,8%	0,7%	0,6%	0,6%	0,7%	0,7%	0,8%	0,9%
Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Articles d'habillement et chaussures	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%
Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%	0,3%
Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Santé	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Transport	1,1%	1,1%	1,0%	0,9%	0,8%	0,7%	0,6%	0,5%	0,5%	0,4%	0,3%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%
Communication	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Loisir et culture	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Enseignement	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Restaurant et hôtel	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Biens et services divers	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Indice général	4,1%	4,1%	4,0%	4,0%	3,9%	3,7%	3,5%	3,2%	3,0%	2,8%	2,6%	2,4%	2,0%	1,8%	1,6%	1,4%	1,3%	1,3%	1,4%	1,4%	1,5%	1,7%
Nomenclatures secondaires																						
Energie	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Produits frais	1,6%	1,6%	1,6%	1,6%	1,7%	1,6%	1,5%	1,4%	1,4%	1,3%	1,2%	1,2%	1,1%	1,0%	0,9%	0,8%	0,7%	0,7%	0,8%	0,8%	0,9%	0,9%
Hors énergie et produits frais	1,7%	1,7%	1,7%	1,6%	1,6%	1,6%	1,5%	1,5%	1,5%	1,4%	1,4%	1,3%	1,2%	1,1%	1,0%	0,9%	0,8%	0,8%	0,8%	0,9%	0,9%	1,0%
Importe	1,1%	1,1%	1,1%	1,0%	1,0%	0,9%	0,8%	0,7%	0,7%	0,6%	0,5%	0,4%	0,3%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%
Local	2,9%	2,9%	2,9%	2,8%	2,8%	2,6%	2,5%	2,3%	2,2%	2,1%	1,9%	1,8%	1,5%	1,3%	1,2%	1,1%	1,0%	1,0%	1,1%	1,1%	1,2%	1,2%
Durable	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Non-durable	2,2%	2,3%	2,3%	2,3%	2,4%	2,3%	2,2%	2,1%	2,0%	1,9%	1,8%	1,6%	1,4%	1,2%	1,0%	0,9%	0,8%	0,8%	0,8%	0,9%	0,9%	1,0%
Semi-durable	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,4%	0,4%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Services	1,1%	1,0%	1,0%	0,9%	0,9%	0,8%	0,8%	0,7%	0,7%	0,7%	0,6%	0,6%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%
Primaire	2,0%	2,1%	2,1%	2,1%	2,1%	2,0%	1,9%	1,7%	1,7%	1,5%	1,4%	1,4%	1,2%	1,0%	0,9%	0,8%	0,7%	0,8%	0,8%	0,8%	0,9%	1,0%
Secondaire	0,8%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%	0,7%	0,7%	0,6%	0,5%	0,5%	0,4%	0,4%	0,4%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%
Tertiaire	1,1%	1,0%	1,0%	0,9%	0,9%	0,8%	0,8%	0,7%	0,7%	0,7%	0,6%	0,6%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%
Hors Alimentation	2,2%	2,1%	2,0%	1,8%	1,7%	1,6%	1,5%	1,4%	1,3%	1,1%	1,0%	0,9%	0,7%	0,7%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%	0,7%	0,8%

Inflation en moyenne annuelle

Pays	déc-24	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	janv-26	févr-26	mars-26	avr-26	mai-26	juin-26	juil-26	août-26	sept-26
CAMEROUN	4,5%	4,5%	4,4%	4,3%	4,3%	4,2%	4,1%	4,0%	4,0%	3,8%	3,7%	3,6%	3,4%	3,1%	2,9%	2,8%	2,7%	2,6%	2,6%	2,6%	2,7%	2,7%
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	1,5%	1,7%	2,0%	2,1%	2,1%	2,2%	2,2%	2,1%	2,1%	2,0%	1,9%	1,4%	1,0%	0,6%	0,4%	0,5%	0,8%	0,8%	1,0%	1,3%	1,6%	2,0%
CONGO	3,1%	3,3%	3,6%	4,0%	4,2%	4,2%	4,0%	3,8%	3,6%	3,6%	3,5%	3,3%	2,7%	2,1%	1,8%	1,3%	1,2%	1,3%	1,7%	2,1%	2,5%	2,8%
GABON	1,2%	1,1%	1,1%	1,0%	1,0%	1,0%	1,1%	1,3%	1,4%	1,6%	1,7%	1,7%	1,8%	1,8%	1,7%	1,7%	1,6%	1,5%	1,4%	1,3%	1,1%	1,1%
GUINEE-EQUATORIALE	3,4%	3,4%	3,4%	3,5%	3,4%	3,3%	3,2%	3,0%	2,9%	2,8%	2,6%	2,4%	2,3%	2,4%	2,4%	2,2%	2,2%	2,3%	2,3%	2,4%	2,6%	2,7%
TCHAD	5,7%	5,7%	5,3%	5,0%	4,6%	3,7%	2,7%	1,5%	0,7%	-0,2%	-1,0%	-1,8%	-2,6%	-3,1%	-3,3%	-3,6%	-3,7%	-3,7%	-3,6%	-3,3%	-3,2%	-2,9%
CEMAC	4,1%	4,1%	4,0%	4,0%	3,9%	3,7%	3,5%	3,2%	3,0%	2,8%	2,6%	2,4%	2,0%	1,8%	1,6%	1,4%	1,3%	1,3%	1,4%	1,4%	1,5%	1,7%

Inflation en glissement annuelle

CEMAC_variation_annuelle

Pays	déc-24	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	janv-26	févr-26	mars-26	avr-26	mai-26	juin-26	juil-26	août-26	sept-26
CAMEROUN	5,0%	5,3%	4,0%	3,7%	3,5%	3,3%	3,2%	3,4%	3,2%	2,8%	2,8%	3,3%	2,5%	1,9%	1,9%	2,0%	2,1%	2,7%	3,0%	3,4%	3,7%	3,7%
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	4,2%	3,3%	2,7%	1,8%	1,1%	1,9%	1,2%	0,4%	1,1%	0,7%	-0,4%	-1,2%	-0,5%	-1,8%	0,2%	3,0%	5,1%	2,3%	3,1%	3,6%	4,7%	5,6%
CONGO	6,3%	5,9%	6,1%	6,6%	5,0%	3,3%	1,1%	0,8%	1,7%	2,0%	1,1%	-0,4%	-0,9%	-0,2%	2,2%	0,6%	2,9%	4,5%	5,8%	6,1%	6,0%	5,7%
GABON	0,9%	1,1%	1,5%	1,5%	1,5%	1,7%	2,0%	2,3%	2,2%	2,1%	2,0%	1,6%	1,6%	1,4%	0,9%	0,5%	0,8%	1,1%	0,7%	0,2%	0,9%	1,3%
GUINEE-EQUATORIALE	3,4%	2,8%	2,6%	3,6%	3,0%	2,3%	2,9%	1,9%	2,1%	2,0%	1,1%	1,5%	2,2%	3,4%	2,5%	1,8%	2,3%	3,4%	3,2%	3,8%	3,4%	3,3%
TCHAD	3,7%	2,1%	0,6%	-0,1%	-0,8%	-3,1%	-3,4%	-4,7%	-2,7%	-4,0%	-4,1%	-4,3%	-5,7%	-4,0%	-3,1%	-3,0%	-2,8%	-2,3%	-2,0%	-2,0%	-1,0%	-0,1%
CEMAC	4,4%	4,2%	3,3%	3,1%	2,6%	2,0%	1,7%	1,5%	1,9%	1,4%	1,2%	1,3%	0,6%	0,8%	1,0%	1,0%	1,4%	2,0%	2,3%	2,5%	2,9%	3,1%

Contribution Abs. Inflation moyenne
annuelle par pays

Pays	déc-24	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	janv-26	févr-26	mars-26	avr-26	mai-26	juin-26	juil-26	août-26	sept-26
CAMEROUN	2,4%	2,4%	2,4%	2,3%	2,3%	2,2%	2,2%	2,2%	2,1%	2,1%	2,0%	2,0%	1,8%	1,7%	1,6%	1,5%	1,5%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%	1,5%
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%
CONGO	0,3%	0,3%	0,3%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%
GABON	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
GUINEE-EQUATORIALE	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
TCHAD	0,9%	0,9%	0,9%	0,8%	0,8%	0,6%	0,4%	0,2%	0,1%	0,0%	-0,2%	-0,3%	-0,4%	-0,5%	-0,6%	-0,6%	-0,6%	-0,6%	-0,6%	-0,5%	-0,5%	-0,5%
CEMAC	4,1%	4,1%	4,0%	4,0%	3,9%	3,7%	3,5%	3,2%	3,0%	2,8%	2,6%	2,4%	2,0%	1,8%	1,6%	1,4%	1,3%	1,3%	1,4%	1,4%	1,5%	1,7%

Contribution Abs. Inflation glissement
annuelle par pays

Pays	déc-24	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	janv-26	févr-26	mars-26	avr-26	mai-26	juin-26	juil-26	août-26	sept-26
CAMEROUN	2,7%	2,8%	2,2%	2,0%	1,9%	1,8%	1,7%	1,8%	1,8%	1,5%	1,5%	1,8%	1,3%	1,0%	1,0%	1,1%	1,1%	1,5%	1,6%	1,8%	2,0%	2,0%
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-0,1%	0,0%	0,1%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%
CONGO	0,6%	0,5%	0,5%	0,6%	0,4%	0,3%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,1%	0,0%	-0,1%	0,0%	0,2%	0,1%	0,3%	0,4%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%
GABON	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%	0,1%
GUINEE-EQUATORIALE	0,3%	0,3%	0,2%	0,3%	0,3%	0,2%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,2%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
TCHAD	0,6%	0,3%	0,1%	0,0%	-0,1%	-0,5%	-0,6%	-0,8%	-0,4%	-0,7%	-0,7%	-0,7%	-0,9%	-0,6%	-0,5%	-0,5%	-0,4%	-0,4%	-0,3%	-0,3%	-0,2%	0,0%
CEMAC	4,4%	4,2%	3,3%	3,1%	2,6%	2,0%	1,7%	1,5%	1,9%	1,4%	1,2%	1,3%	0,6%	0,8%	1,0%	1,0%	1,4%	2,0%	2,3%	2,5%	2,9%	3,1%

